

L'An deux mil vingt-trois le **11 OCTOBRE**, le Conseil Municipal de la Commune de VAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Chantal GAUTIER, Maire de VAY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de Convocation du Conseil Municipal : 06 Octobre 2023

PRÉSENTS : MM G BRICAUD, R HARROUET, JP DAVID, D DUPAS, P LE BOUQUIN,
JP BRICAUD, E HERSANT, T POITOU

MMES MC GAUTIER, S LELIEVRE, C GÉRARD, C MALO, AM LOURY,
V BATARD, H RAUD-MÉREL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : A HAMON, S GUÉMÉNÉ (pouvoir à C MALO), C BIDAUD, A LEVESQUE
(pouvoir à AM LOURY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline GERARD

Proposition d'ajout de délibération : Logements sociaux - extension de réseau EU et EP

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

CM-2023-10-01

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2023, joint à la convocation et relu par Madame le Maire en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Approuve sans modification le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Septembre 2023.**

II. NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION PATRIMOINE COMMUNAL

CM-2023-10-02

Suite à la démission de Monsieur Géraud SCHUMACHER de ses fonctions de conseiller municipal en date du 07 juillet 2023, Monsieur Thierry POITOU est installé en qualité de conseiller municipal à compter de cette même date.

Madame le Maire informe le souhait de Monsieur Thierry POITOU de participer à la commission Patrimoine Communal. M. Jean-Paul DAVID propose également de rejoindre cette commission.

Par délibération n° 2020-04-06 du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a adopté la création et la composition de 7 commissions communales permanentes.

Madame Le Maire rappelle la liste des membres siégeant à la commission Patrimoine Communal, à savoir :

PATRIMOINE COMMUNAL : HARROUET Richard (Responsable), BRICAUD Gérard, LE BOUQUIN Patrice, BIDAUD Christophe, HERSANT Eric, MALO Chantal, LEVESQUE Annie, GUEMENE Stéphanie, HAMON Aurélie, RAUD-MEREL Hyacinthe.

Il convient de modifier cette composition en rajoutant deux nouveaux membres, Monsieur Thierry POITOU et Monsieur Jean-Paul DAVID.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Décide d'arrêter la nouvelle composition de la commission Patrimoine Communal, à savoir :**

PATRIMOINE COMMUNAL : HARROUET Richard (Responsable), BRICAUD Gérard, LE BOUQUIN Patrice, BIDAUD Christophe, HERSANT Eric, POITOU Thierry, MALO Chantal, LEVESQUE Annie, GUEMENE Stéphanie, HAMON Aurélie, RAUD-MEREL Hyacinthe, DAVID Jean Paul.

III. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT N°4 MENUISERIES EXTERIEURES – AVENANT 1

CM-2023-10-03

Par délibération n° 2022-10-03 du 04 octobre 2022, le conseil municipal a attribué le lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES du centre technique municipal à l'entreprise EGDC METALLERIE pour un montant de 7.753,11 € HT.

La suppression de 2 barreudages et de certains habillages tableaux et linteaux entraînent une moins-value sur les travaux. Afin de prendre en compte cette modification, l'avenant n° 1 fourni en annexe s'établit à – 789,60 € HT.

Le pourcentage de variation induit par l'avenant n° 1 est de – 10.18 %.

Le nouveau montant du marché s'élève à 6.963,51 € HT, soit 8.356,21 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte l'avenant n°1,**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.**

IV. REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2024 CONCERNANT LES DIFFERENTS SERVICES ET UTILISATION DES DIFFERENTES STRUCTURES COMMUNALES

CM-2023-10-04

Madame le Maire présente l'ensemble des tarifs concernant les différents services et utilisations des différentes structures communales.

Pour les différents services, il est proposé une révision des prix avec une augmentation globale de 5 % avec un arrondi à l'euro supérieur.

Eu égard aux travaux de rénovation énergétiques et acoustiques qui sont envisagés dans la salle polyvalente, les tarifs de cette dernière seront revus ultérieurement.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'augmenter globalement les tarifs des différents services de 5%, avec un arrondi à l'euro supérieur, à l'exception des tarifs de location de la salle polyvalente qui seront revus ultérieurement du fait des travaux de rénovation.**

De ne pas augmenter le prix des photocopies.

V- MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - SPS

CM-2023-10-05

Dans le cadre du projet des travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultation lancée pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé SPS.

4 cabinets ont été sollicités :

- QUALICONSULT - CARQUEFOU
- COBATI – LA CHEVROLIERE

- ATAE – SAINT-SEBASTIEN
- APAVE – SAINT-HERBLAIN

Les 4 cabinets ont répondu à la consultation pour la mission de coordination sécurité et protection :

- QUALICONSULT pour les phases conception de 7 heures et réalisation de 26 heures, soit un total de 33 heures pour un montant de 3.135,00 € HT, soit 3.762,00 € TTC
- COBATI pour les phases conception de 6 heures, préparation de 8 heures, réalisation de 17 heures et réception de 2 heures, soit un total de 33 heures pour un montant de 1.720,00 € HT, soit 2.064,00 € TTC
- ATAE pour les phases conception de 10 heures et réalisation de 42 heures, soit 52 heures, pour un montant de 1.768,00 € HT, soit 2.121,60 € TTC
- APAVE pour les phases conception de 2.4 vacations (*) et réalisation de 7 vacations, soit 9,40 vacations, pour un montant de 3.384,00 € HT, soit 4.060,80 € TTC

(*) vacation : journée de travail de coordinateur, temps et frais de déplacement et de secrétariat inclus

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décident de retenir la proposition du Cabinet COBATI pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé SPS dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente,**
- **Autorisent Madame le Maire, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

**VI. RENOVATION ENERGETIQUE ET ACOUSTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE –
– MISSION DE BUREAU DE CONTROLE**

CM-2023-10-06

Dans le cadre du projet des travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultations lancée pour les missions de bureau de contrôle.

3 cabinets ont été sollicités :

- QUALICONSULT - CARQUEFOU
- APAVE – SAINT-HERBLAIN
- SOCOTEC – SAINT-HERBLAIN

Les 3 cabinets ont répondu à la mission de bureau de contrôle :

- QUALICONSULT pour un montant de 3.470,00 € HT, soit 4.164,00 € TTC,
- APAVE pour un montant de 3.700,00 € HT, soit 4.440,00 € TTC
- SOCOTEC pour un montant de 6.510,00 € HT, soit 7.812,00 € TTC

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décident de retenir la proposition du Cabinet QUALICONSULT pour la mission de bureau de contrôle dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente, pour un montant de 3.470,00 € HT, soit 4.164,00 € TTC,**
- **Autorisent Madame le Maire, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

VII. ACQUISITION TERRAIN – PARCELLE AD 0276 COMMUNE DE VAY

CM-2023-10-07

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame FREUCHET, située 4 rue Principale à Vay. Du fait de sa situation, ce terrain est enclavé n'a aucun accès à la route, et ne peut être accessible qu'à partir des terrains adjacents appartenant à la collectivité.

En l'achetant, la mairie pourra l'entretenir et le proposer à titre gratuit pour y créer un jardin potager par exemple.

Les propriétaires ont sollicité la commune et sont disposés à lui vendre cette parcelle cadastrée AD 0276 d'une superficie de 300 m² située en zone Ua au PLU pour un montant de 500,00 €, tout autre frais à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- **Donne un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 500 euros ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;**
- **Désigne Maître BALLEREAU, Notaire à Nozay ;**
- **Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune et que les frais occasionnés par cette acquisition seront imputés au budget de la commune.**

VIII. PARKING SUPERETTE VIVAL – VALIDATION DE L'APD MODIFIE

CM-2023-10-08

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 septembre 2023 n°2023-09-09, a validé l'APD pour la réalisation d'un accès de livraison et d'un parking d'un montant HT de 85.800 euros ne comprenant pas la réalisation de la rampe d'accès.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un APD modifié pour un montant estimatif de 100.000 euros HT comprenant la réalisation de la rampe d'accès. Cela permettra de rattacher ces travaux au lot VRD et non au lot gros-œuvre.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de retenir cet APD modifié pour un montant HT de 100.000 euros,**
- **Autorise Madame le Maire, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

**IX. ATTRIBUTION DE MARCHE – RESEAUX ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES
LA ROSERAIE**

CM-2023-10-09

Par délibération du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise Chauviré TP pour un montant de 14.136 euros HT.

Madame le Maire informe que suite à la modification de permis de construire d'Habitat 44, ce sont 4 branchements Eaux Usées et non plus 2 qui sont nécessaires.

Le nouveau devis s'élève à 16.251 euros HT, soit 19.501,20 euros TTC.

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuvent le devis réactualisé d'un montant HT de 16.251 euros 19501,20 TTC,**
- **Autorisent Madame le Maire, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

X. MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

CM-2023-10-10

Madame le Maire fait part de l'avis favorable émis par le CST du CDG 44 concernant la liste des autorisations spéciales d'absence proposée par la commune.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décident la mise en place de ces autorisations spéciales d'absence**
- **Demandent à Madame le Maire, leur communication à l'ensemble des agents**

Intervenant extérieur

Présentation du projet de l'association Jeunesse et Avenir SESSAD, par Mr Jean Edouard Batardière (responsable) et Olivia Gauvin (animatrice). Le SESSAD est accueilli dans les locaux ALSH depuis le 6 octobre afin d'y recevoir un groupe d'enfants. Une convention sera signée pour la prise en charge des frais de fonctionnement.

Informations / Questions

Rapport d'activité du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers, présenté par Mr Richard Harrouet.

Habitat 44 -Logements sociaux : suite rencontre avec Mrs Bonneau et Houdoux. Le projet dit les Eglantiers pourrait voir une livraison courant été 2025, et le projet de la Cineraye fin 2025. Pour le premier projet, les appels d'offres sont en cours mais Mr Bonneau ne cache pas son inquiétude sur les difficultés à trouver des artisans.

Travaux de rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente – Phase PRO

Inauguration du Bâtiment Associatif Le Hangast et du Centre Technique Municipal le 21/10 à 11h00

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL :**MERCREDI 8 novembre 2023 à 20 H 00**

Fin de réunion à 22h00